

Séance du 1^{er} octobre 2020

Délibération 2020-28-CA P

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration en formation plénière de l'UPHF s'est réuni à distance le jeudi 1^{er} octobre 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

1 095 ETPT sous plafond législatif et 114 ETPT hors plafond d'emplois législatif

125 545 860 € d'autorisations d'engagement dont :

89 508 689 € en personnel

16 415 428 € de fonctionnement

19 621 743 € en investissement

121 098 359 € en crédit de paiement, dont

89 508 689 € en personnel

14 580 763 € de fonctionnement

17 008 907 € en investissement

115 505 427€ en prévision de recettes

- 5 592 932 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 4 630 932 € de variation de trésorerie

438 413 € de résultat patrimonial

1 838 413 € de capacité d'autofinancement

- 6 981 863€ de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n°1.



Valenciennes, le 5 octobre 2020

Le Président de
L'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA